

**Compte-rendu de la réunion du 25/04/2025, au restaurant Gigi, sur le projet de création d’une maison de la francophonie à Nice.**

Présents : Rita Paoli France-Québec Francophonie, Maddy Les écrits de Maddy,, Pierre Chaplain, Jean-Pierre Chiaverini Cercle des Solidarités Francophones et

Maison de la francophonie Marseille PACA.

Excusés : Louise Chalifour Consule générale du Canada, Sophie Gustinelli

Agence Chapitre4, Ferjani Neffati Conseiller de la JCE NCA et Ghislaine et Emmanuelle Gioanni Des mots dans une valise.

**1/ Tour de table de l’état du recrutement** de potentiels membres de la future maison de la francophonie. 3 difficultés ont été mises en évidence:

* Une difficulté géo-politique face à l’appellation “Nice Côte d’Azur” qui nous prive d’une partie de membres potentiels et/ou d’acteurs collaboratifs municipaux autour de la ville de Nice.
* Une difficulté liée à la temporalité et notamment à l’échéance de la création.
* Une difficulté quant à la préparation administrative de la future maison de la francophonie.

**2/ Les décisions.**

Échanges et partages d’expérience qui ont abouti à plusieurs décisions destinées à solutionner les problèmes précédemment évoqués.

**Décision n°1 :**

L’association portera désormais le nom de “Maison de la Francophonie Côte d’Azur” dont l’abréviation sera MFCA.

Action concrète à mettre en place : **Revoir le logo et la dénomination de l’association.**

**Décision n°2 :**

La difficulté du recrutement a mis en évidence l’importance d’avoir des dates butoires sur un moyen terme afin de proposer, de vrais rendez-vous auprès de nos “prospects”.

Action concrète à mettre en place : **Sortir des dates d’échéances fixes.**

**Décision n°3 :**

Afin d’avancer concrètement dans le projet, il est nécessaire d’établir des pré-requis administratifs et des documents clairs, concis et attractifs.

Actions à mettre en place :

* **Pré-remplir les statuts de l’association afin de les proposer au vote lors de l’Assemblée Générale Constitutive.**
* **Éclaircir et réagencer le dépliant de présentation de la maison de la francophonie.**
* **Promouvoir une des premières actions qui sera réalisée par la MFCA.**

**3/ Répartition des missions.**

Au vu des décisions prises, il a été mis en évidence les différentes missions et tâches à effectuer.

* La rédaction des statuts pré-remplis, tels qu’évoqués lors la présente réunion, sera effectuée par Jean-Pierre Chiaverini et Pierre Chaplain.

| Il a été convenu lors de cette présente réunion que les points suivants concernant les statuts seront rédigés comme suit :   * Le siège social se situera sur la commune de Villeneuve Loubet * Le bureau sera composé de Rita PAOLI (Présidente), Pierre CHAPLAIN (Trésorier) et Maddy (Secrétaire) * Montant d’adhésion à l’année : 5 euros. |
| --- |

* Les statuts pré-remplis seront envoyés par mails aux potentiels membres de l’association afin de récolter leur desiderata et leur validation. L’échéance pour connaître toutes les demandes et les personnes présentes lors de la prochaine réunion est établie au 01 juin 2025.
* La modification du logo et du dépliant de présentation ainsi que la création d’un groupe whatsapp seront des missions prises en charge par Maddy.

**Prochaine réunion : Le Mercredi 11 juin 2025 (lieu à déterminé)**

**Pour l’Assemblée Générale Constitutive.**

Invitations à envoyer avec ordre du jour, statuts pré-établis possiblement modifiés.